



13^e Réunion régionale africaine

Addis-Abeba, Ethiopie, 30 novembre-3 décembre 2015

AFRM.13/D.4(Rev.)

Note de synthèse pour le débat spécial en séance plénière: «Transition de l'économie informelle vers l'économie formelle: comment procéder»

Contexte

1. En Afrique, la grande majorité de la main-d'œuvre et des micro et petites entreprises (MPE) opèrent dans l'économie informelle¹. Selon les estimations les plus récentes, en Afrique subsaharienne 66 pour cent des travailleurs du secteur non agricole relèvent de l'emploi informel alors que ce chiffre est de 50 pour cent en Afrique du Nord, avec de grandes disparités d'un pays à l'autre². Si l'on prend en compte l'agriculture de subsistance, la proportion d'emplois informels est encore plus élevée, sachant que l'agriculture fournit plus de la moitié de l'emploi total du continent.
2. Partout dans le monde, et notamment en Afrique, les responsables politiques et les organisations de travailleurs et d'employeurs ont pris de plus en plus conscience, ces dernières années, de la nécessité de sortir de l'informalité afin de promouvoir une croissance partagée et de réaliser le travail décent pour tous. Un nouvel instrument international, la recommandation concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle (recommandation n° 204), adoptée par la Conférence internationale du Travail en juin 2015 sur la base d'un consensus tripartite solide, fournit le cadre et les orientations pour la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. La 13^e Réunion régionale africaine sera la première occasion depuis l'adoption de la recommandation n° 204 de discuter de l'économie informelle et de ses caractéristiques en Afrique, et de réfléchir aux moyens concrets pour promouvoir la mise en œuvre de la recommandation n° 204 concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.
3. La vaste base de connaissances et de données factuelles produite avec le concours du BIT montre que l'informalité a des causes multiples, multidimensionnelles et variables en fonction du contexte. Elle montre aussi que les travailleurs de l'économie informelle ont des revenus plus faibles et sont exposés à un plus grand risque de pauvreté que ceux de l'économie formelle³. Si certaines activités de l'économie informelle offrent un moyen de

¹ BIT, 2014: *La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*, rapport V (1), Conférence internationale du Travail, 103^e session (Genève, BIT); BIT, 2015: *Les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs*, rapport IV, 104^e session (Genève, BIT).

² BIT, 2013: *Women and men in the informal economy – A statistical picture* (Genève, BIT).

³ BIT, 2002: *Rapport de la Commission de l'économie informelle*, 90^e session de la Conférence internationale du Travail, 3-20 juin 2002 (Genève, BIT); BIT, 2009: *L'économie informelle en Afrique: Promouvoir la transition vers la formalité – Défis et stratégies* (Genève, BIT); BIT, 2011: *Efficient growth, employment and*

subsistance et un revenu indispensable, la plupart des personnes engagées dans des activités informelles en Afrique: i) ont de mauvaises conditions de travail, présentent un taux d'analphabétisme élevé et de faibles niveaux de qualification et ont peu de possibilités de formation; ii) ont des revenus plus incertains, moins réguliers et moins élevés que les travailleurs de l'économie formelle, sont astreints à des horaires de travail plus longs, sont privés de leurs droits en matière de négociation collective et de représentation, et ont souvent une relation de travail ambiguë ou déguisée; et iii) sont physiquement et économiquement plus vulnérables du fait qu'ils travaillent dans l'économie informelle, laquelle est soit exclue des régimes de sécurité sociale ou de la législation sur la sécurité et la santé, sur la maternité et des autres protections prévues par la loi, soit leur échappe *de facto*.

4. En Afrique, l'enjeu de la transition vers l'économie formelle est étroitement lié à l'enjeu du développement et de la transformation productive de l'économie. La faible productivité et le manque d'emplois productifs dans l'économie formelle, associés à une dépendance manifeste à l'égard de l'agriculture traditionnelle et des services expliquent que l'actuel épisode de croissance soutenue en Afrique ne suffise pas à promouvoir la transformation structurelle des économies de façon à ce que la croissance soit mieux partagée et que la population en âge de travailler soit employée en nombre croissant et de manière productive ⁴.
5. Il est important de noter à cet égard que la recommandation n° 204 reconnaît que la plupart des individus entrent dans l'économie informelle non pas par choix mais en raison du manque d'opportunités dans l'économie formelle et faute de disposer d'autres moyens de subsistance. Par conséquent, dans un contexte de pauvreté et de vulnérabilités diverses, les mesures destinées à faciliter la transition vers la formalité doivent aussi offrir des possibilités de sécurité du revenu, de subsistance et d'entrepreneuriat.
6. Afin de faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, les responsables politiques doivent, comme le souligne la recommandation n° 204, poursuivre un triple objectif: 1) la transition des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle; 2) la création d'entreprises et d'emplois décents, leur préservation et leur pérennité dans l'économie formelle; et 3) la prévention de l'informalisation des emplois de l'économie formelle. Tous ces objectifs, et notamment la diversification de l'économie et la création accélérée d'emplois formels, sont particulièrement cruciaux pour l'Afrique.
7. La recommandation n° 204 est appelée à faire date, car elle est le premier instrument de l'OIT qui aborde l'économie informelle dans sa globalité. Son vaste champ d'application englobe les travailleurs salariés et à leur propre compte et différents types d'unités économiques. La recommandation n° 204 constitue un outil d'action puissant pour la réalisation du programme de développement durable pour 2030 et, plus particulièrement, de l'objectif n° 8 «**Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous**», qui souligne la nécessité de favoriser les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, et la formalisation et la croissance de micro, petites et moyennes entreprises.

decent work in Africa: Time for a new vision (Pretoria, BIT); BIT, 2014: *op. cit.*; UNRISD, 2010: *Combating Poverty and Inequality: Structural Change, Social Policy and Politics* (Genève, UNRISD).

⁴ Commission économique pour l'Afrique, 2015: *Rapport économique sur l'Afrique: l'industrialisation par le commerce* (Addis-Abeba, CEA).

L'ampleur de l'économie informelle en Afrique

8. Le taux d'emploi vulnérable est estimé à 77,4 pour cent en Afrique subsaharienne, soit le taux le plus élevé de toutes les régions, et à 35 pour cent en Afrique du Nord⁵. En outre, en Afrique subsaharienne, plus de huit travailleurs sur dix étaient encore pauvres ou presque pauvres en 2014. A noter également que, si la pauvreté au travail a considérablement reculé dans le monde en développement au cours des deux dernières décennies, la proportion de travailleurs vivant juste au-dessus du seuil de pauvreté (entre 2 et 4 dollars des Etats-Unis) a augmenté dans le monde en développement dans son ensemble et dans la majorité des régions en développement, dont l'Afrique subsaharienne.
9. La structure de l'emploi en Afrique se caractérise aussi par la part très élevée de l'emploi informel dans l'emploi total. Une grande partie des personnes en âge de travailler sont contraintes de travailler dans l'économie informelle pour assurer la subsistance de leur famille, avec peu ou pas d'accès du tout à des systèmes de protection sociale. L'emploi informel non agricole représente 66 pour cent de l'emploi total en Afrique subsaharienne et 52 pour cent en Afrique du Nord; si l'on prend en compte l'agriculture de subsistance, la proportion d'emplois informels est encore plus élevée, compte tenu de la part de l'emploi agricole en Afrique et de l'importance de l'emploi informel dans l'agriculture⁶. Au sein de l'Afrique subsaharienne, la proportion d'emplois informels est plus faible en Afrique australe, où elle oscille entre 32,7 pour cent en Afrique du Sud et 43,9 pour cent en Namibie. Dans les autres pays d'Afrique subsaharienne pour lesquels on dispose de données, la part de l'emploi informel dépasse les 50 pour cent et atteint même 76,2 pour cent en Tanzanie, 89,2 pour cent à Madagascar et 93,5 pour cent en Ouganda⁷. En Afrique du Nord, la part de l'emploi informel non agricole varie de 40,7 pour cent en Algérie à 47,3 pour cent en Egypte et 50,6 pour cent en Tunisie⁸.
10. En Afrique subsaharienne, la majorité des emplois informels sont fournis par le secteur informel⁹. Ainsi, trois emplois informels sur quatre appartiennent au secteur informel au Mali et en Zambie. Les pays à revenu intermédiaire affichent les plus faibles proportions d'emplois dans le secteur informel: 9,3 pour cent à Maurice et 17,8 pour cent en Afrique du Sud. Toutefois, un grand nombre de travailleurs d'entreprises formelles ont aussi des emplois informels. De fait, 10 à 25 pour cent des travailleurs des pays sélectionnés occupent un emploi informel hors du secteur informel. Au Lesotho et en République-Unie de Tanzanie, environ un emploi sur trois entre dans cette catégorie (voir figure 1).

⁵ BIT, 2014: *Global Employment Trends 2014: Risk of a jobless recovery?* (Genève, BIT).

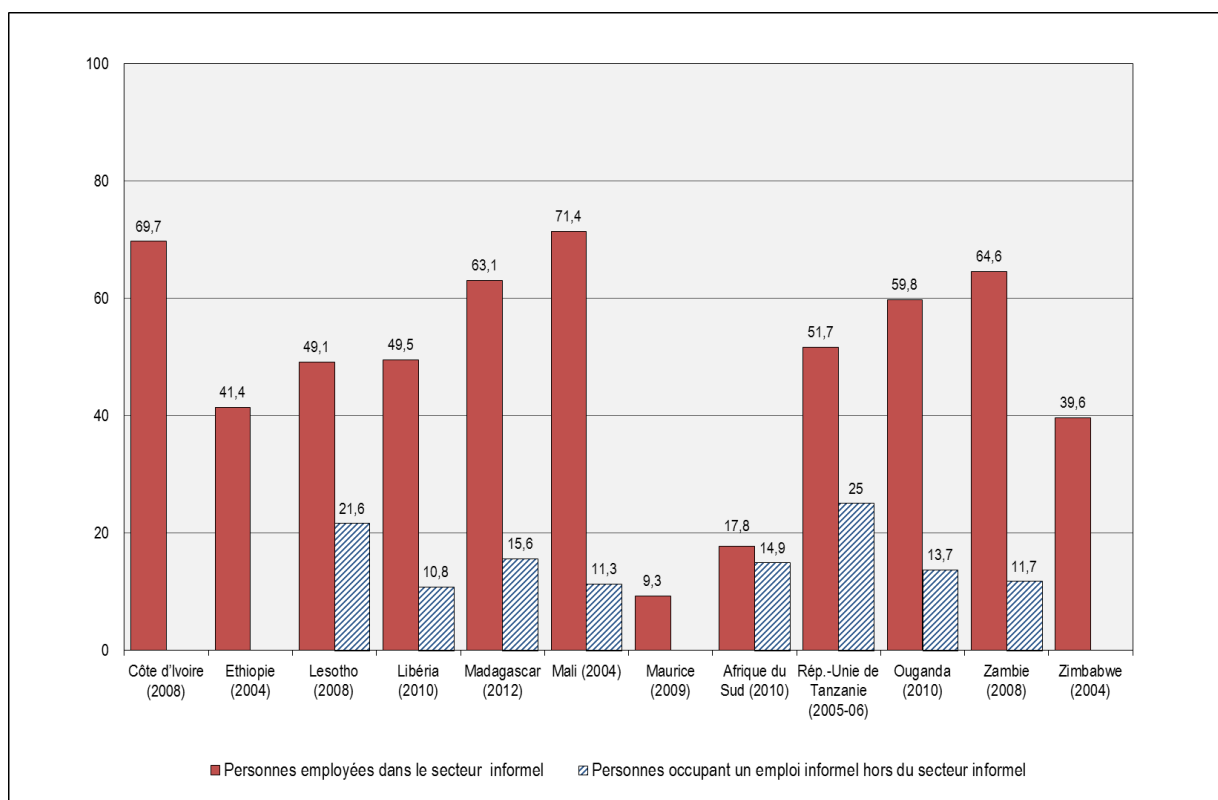
⁶ J. Charmes, 2011: «A worldwide overview of trends and characteristics of informal employment and informal sector in a gender perspective», contribution to the update of the ILO women and men in the informal economy, ILO-WEIGO, Genève (2013); J. Charmes, 2012: «The Informal Economy Worldwide: Trends and Characteristics», *Margin: The Journal of Applied Economic Research*, 6:2 (2012), pp. 103-132. On compte parmi ces pays l'Algérie, l'Egypte, le Maroc et la Tunisie.

⁷ BIT, 2015: base de données ILOSTAT.

⁸ J. Charmes: «A worldwide overview of trends and characteristics of informal employment and informal sector in a gender perspective», contribution to the update of the ILO.

⁹ Le secteur informel est constitué par des entreprises privées non dotées de personnalité morale, c'est-à-dire des entreprises appartenant à des personnes ou à des ménages qui n'ont pas d'identité juridique distincte de celle de leur propriétaire et ne tiennent pas de comptes détaillés.

Figure 1. Personnes employées dans le secteur informel et occupant un emploi informel hors du secteur informel, en pourcentage de l'emploi non agricole (dernière année disponible)



Sources: Base de données ILOSTAT, Département de statistique du BIT, 2015; BIT, *Women and men in the informal economy – A statistical picture*, Genève, 2013.

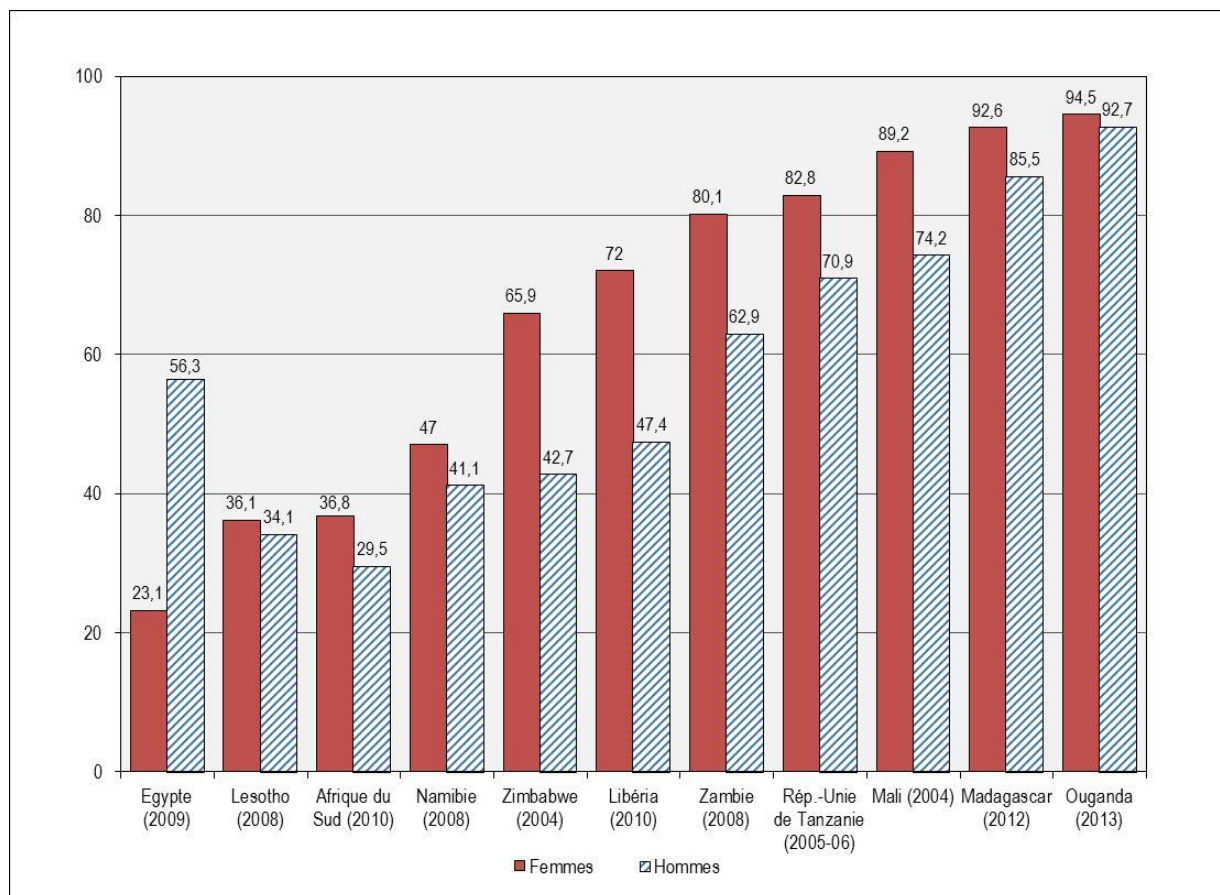
Caractéristiques de l'emploi informel en Afrique

11. Dans la plupart des pays pour lesquels des données ventilées par sexe sont disponibles (à l'exception de l'Égypte), les femmes sont plus nombreuses que les hommes à être employées dans des activités informelles non agricoles. C'est particulièrement frappant au Libéria, où 72 pour cent des emplois des femmes sont informels contre 47,4 pour cent pour les hommes (voir figure 2). En Afrique subsaharienne, 74 pour cent des emplois (non agricoles) occupés par des femmes sont informels, contre 61 pour cent des emplois des hommes¹⁰. Les femmes sont aussi nettement plus nombreuses que les hommes à être en situation d'emploi vulnérable (généralement des emplois familiaux non rémunérés): en 2014, 84,3 pour cent d'entre elles étaient dans ce cas en Afrique subsaharienne contre 70,1 pour cent des hommes¹¹.

¹⁰ BIT, 2014: *Global Employment Trends 2014: Risk of a jobless recovery?* (Genève, BIT).

¹¹ BIT, 2015: *World employment and social outlook: Trends 2015* (Genève, BIT).

Figure 2. Emploi informel non agricole (en pourcentage), par sexe (dernière année disponible)



Sources: Base de données ILOSTAT, Département de statistique du BIT, 2015; BIT, *Women and men in the informal economy – A statistical picture*, Genève, 2013.

- 12.** En outre, l'emploi informel est la norme pour la plupart des jeunes en Afrique subsaharienne. Au moins huit jeunes travailleurs sur dix dans les huit pays de l'enquête sur la transition vers la vie active (ETVA, ou SWTS en anglais) entrent dans la catégorie de l'emploi informel¹². La situation est semblable en Afrique du Nord: en Egypte, par exemple, 91,1 pour cent de jeunes travailleurs sont dans l'emploi informel¹³.
- 13.** L'emploi indépendant constitue une part plus importante de l'emploi informel (non agricole) que l'emploi salarié. Il représente pas moins de 70 pour cent de l'emploi non agricole en Afrique subsaharienne et 62 pour cent en Afrique du Nord¹⁴.

¹² S. Elder et K. Siaka Koné: *Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en Afrique subsaharienne* (Genève: BIT). Les huit pays de l'enquête ETVA sont le Bénin, le Libéria, Madagascar, le Malawi, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Togo et la Zambie.

¹³ G. Barsoum, M. Ramadan et M. Mostafa, 2014: *Labour market transitions of young women and men in Egypt* (Genève, BIT).

¹⁴ BIT, 2009: *op. cit.*

Transition de l'économie informelle vers l'économie formelle: comment procéder

14. L'Afrique enregistre un taux de croissance annuel moyen de 5 pour cent depuis la fin des années quatre-vingt-dix, ce qui la place parmi les régions du monde qui connaissent l'expansion la plus rapide. Cela signifie que, pour la première fois en trente ans, les économies africaines croissent, en moyenne, à un rythme identique ou supérieur à celui du reste du monde¹⁵. Dans ce contexte, d'importants changements démographiques ont lieu; on assiste à un processus rapide d'urbanisation et à l'essor d'une classe moyenne, l'extrême pauvreté diminue et un paysage institutionnel national et régional plus solide se met en place¹⁶.
15. Même si les taux de pauvreté reculent dans un contexte de croissance rapide, les créations d'emplois restent insuffisantes et la qualité des emplois demeure un problème, comme en attestent les forts taux d'emplois informels, d'emplois vulnérables et de travailleurs pauvres. En Afrique, un nombre croissant de jeunes arrivent sur le marché du travail, mais les possibilités limitées d'emploi formel et de travail décent font que la plupart d'entre eux rejoignent l'économie informelle. Un emploi informel massif et un fort taux de chômage des jeunes en dépit d'une croissance vigoureuse: tel est le paradoxe de l'Afrique. Le secteur formel – public et privé – n'étant pas en mesure d'absorber les nombreux nouveaux arrivants sur le marché du travail, la création d'emplois a lieu principalement dans l'économie informelle dans la plupart des pays. En 2012, on estimait que 77,2 pour cent des travailleurs d'Afrique australe, centrale, de l'Est et de l'Ouest étaient soit des travailleurs indépendants à leur propre compte soit des travailleurs familiaux non rémunérés¹⁷. Au Kenya et au Rwanda, 75 pour cent des travailleurs sont employés dans le secteur informel, et la proportion dépasse même les 80 pour cent chez les femmes¹⁸. Ces niveaux élevés d'informalité sont en grande partie dus à l'abondance de main-d'œuvre combinée à une protection sociale insuffisante. Il est dès lors difficile pour la plupart des travailleurs peu qualifiés de quitter ce marché du travail. Le taux de couverture sociale des travailleurs informels est estimé aujourd'hui en Afrique à environ 10 pour cent, contre plus de 50 pour cent en Amérique latine et dans les Caraïbes¹⁹. Cette informalité est susceptible d'enfermer les travailleurs dans le piège de la pauvreté.
16. Le fait que l'informalité gagne du terrain et demeure un enjeu majeur pour le développement ne signifie pas l'absence d'approches stratégiques novatrices pour faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et promouvoir l'emploi productif. Les pays africains sont à la recherche de nouvelles politiques et de solutions concrètes afin de promouvoir le travail décent pour la part importante de la population active qui travaille dans l'économie informelle; et l'OIT aide de nombreux pays comme l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Cameroun, Madagascar, la Namibie, le Sénégal et la Tunisie à élaborer et mettre en œuvre des mesures efficaces pour remédier aux causes de l'économie informelle et promouvoir des conditions de travail décent.

¹⁵ Commission économique pour l'Afrique, 2015: *op. cit.*; Banque mondiale, 2008: *Africa Development Indicators 2007* (Washington, DC, Banque mondiale).

¹⁶ Commission économique pour l'Afrique, 2012: *Mettre l'Afrique en avant* (Addis-Abeba, CEA).

¹⁷ BIT, 2014: *Global Employment Trends 2014: Risk of a jobless recovery?* (Genève, BIT).

¹⁸ BIT, 2014: *op. cit.*

¹⁹ BIT, 2015: *op.cit.*

-
17. Au-delà des mesures ciblées, adaptées à certains types d'unités économiques ou catégories de travailleurs de l'économie informelle, il est crucial en Afrique de coordonner les politiques macroéconomiques, sectorielles, commerciales, industrielles, fiscales et relatives aux infrastructures, qui doivent être axées sur la réalisation d'objectifs de croissance, d'emploi productif et de réduction de la pauvreté ainsi que sur la stabilité macroéconomique. En d'autres termes, la politique macroéconomique ne doit pas être orientée uniquement vers la stabilité macroéconomique mais viser aussi à créer un cadre propice à la création d'emplois, à l'augmentation rapide de la productivité et à la transformation structurelle de l'économie.
 18. Dans les années à venir, l'OIT s'emploiera à aider ses mandants à mettre en œuvre la recommandation n° 204 et à favoriser la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Points suggérés pour la discussion

1. Comment profiter de la dynamique créée par la recommandation n° 204 pour promouvoir le dialogue social et mettre en œuvre des politiques efficaces afin de faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle?
2. Quelles sont les principales priorités en Afrique pour promouvoir l'emploi formel et faciliter la transition vers l'économie formelle?
3. Quelles sont les possibilités et les bonnes pratiques en Afrique pour la transition vers l'économie formelle?
4. Quel genre d'assistance technique et de renforcement des capacités peut-on fournir aux mandants pour les aider à mettre en œuvre la recommandation n° 204?